

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
Arrondissement de THIONVILLE
COMMUNE
DE
KEDANGE-SUR-CANNER – 57920



Autorisation parentale pour le maquillage des enfants
Sur la journée du 20 février 2026

Je soussigné(e) :représentant légal de mon enfant.....

- Autorise mon enfant à être maquillé
 N'autorise pas mon enfant à être maquillé

Je comprends que :

- Les maquillages seront réalisés **par les animatrices** du centre.
- Les dessins seront **temporaires et facilement lavables**.
- Mon enfant pourra **refuser le maquillage** s'il/elle le souhaite.

Signature du représentant légal : _____

Date : _____